

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Trafic d'ivoire : deux trafiquants d'ivoire arrêtés à Franceville

AEE
Libreville/Gabon

LES Gabonais Karl Obissa et Guillaume Moutou Hite, deux braconniers présumés, ont été interpellés, la semaine dernière, par les agents de la Direction générale des recherches (DGR) et ceux de la Direction provinciale des Eaux et Forêts du Haut-Ogooué. Les deux hommes étaient en possession de deux pointes d'ivoire qu'ils cherchaient à revendre.

Selon une source proche du dossier, le jour de leur interpellation, Karl Obissa et Guillaume Moutou Hite se promenaient dans la ville de Franceville avec un sac à dos. Les deux individus faisaient sans cesse des allers et retours dans la même zone. Aussi ces mouvements ont-ils attiré l'attention d'un membre de l'Organisation non gouvernementale (ONG) Conservation Justice,



Les pointes d'ivoire saisies.

qui semblait reconnaître les deux individus présentés comme ayant déjà eu des antécédents avec la justice pour des faits de braconnage. Ce dernier contacte alors les agents de la DGR et les éléments des Eaux et Forêts,

qui se rendent aussitôt sur les lieux. Les deux amis sont pris en flagrant délit de détention de pointe d'ivoire. Leur sac à dos en question contenait deux pointes d'ivoire sectionnées en huit morceaux et conditionnés

pour la vente. Karl Obissa et Guillaume Hite Moutou ont été placés en garde à vue dans les locaux de l'unité spéciale de la gendarmerie. Avant d'être mis à la disposition des autorités judiciaires de

Libreville, où ils répondront de leurs faits devant le Tribunal spécialisé. Les mis en cause risquent jusqu'à six ans de prison. Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code pénal gabonais.

Accident de chasse mortel à Booué : des poursuites judiciaires en perspective

G.R.M
Libreville/Gabon

LES services judiciaires de Makokou poursuivent les interpellations liées au drame survenu le 8 février dernier, lors d'une partie de chasse aux éléphants dévastateurs de plantations, au village Yen dans le département de la Lopé dont Booué est le chef-lieu. Ils pourraient, à tout moment, procéder à l'arrestation et l'audition des autres personnes citées dans cet accident qui a coûté la vie à Virgilie Bolizoko Mitangali, 28 ans, apprend-on de source proche du dossier. Pierre-Célestin Koukoure est, lui aussi, dans le collimateur de la justice. Président d'une association dans

la bourgade précitée, c'est lui qui aurait commandité cette mission au regretté Virgilie Bolizoko Mitangali et à son compagnon de chasse, Jacques Minkoua. En violation des dispositions du décret n° 00183/PR/MEFMPECPAT du 12 juillet 2021 fixant les conditions d'autorisation de battue administrative. D'autant qu'il aurait remis aux deux chasseurs des munitions et un fusil de gros calibre, à savoir une carabine 458. L'arme à feu appartenant à Gabriel Ossima, ce dernier n'était pas, non plus, à l'abri des poursuites judiciaires. Mais, il en est désormais épargné, suite à son décès au Centre hospitalier régional (CHR) de Makokou. Rappelons que Virgilie Bolizoko Mitangali



Des rebondissements ne sont pas exclus à la suite de l'accident de chasse mortel du 8 février dans La Lopé.

a été tué accidentellement par Jacques Minkoua, au cours d'une battue de pachydermes. Une opération commanditée par Pierre-Célestin Koukoure. Après avoir tiré sur la bête, cette

dernière aurait barri, faisant paniquer les deux chasseurs qui auraient pris la poudre d'escampette. C'est en fuyant que, sur le sentier, Bolizoko Mitangali, sans s'assurer qu'il

avait enclenché le dispositif de sûreté, aurait passé la carabine à son compagnon Minkoua qui venait derrière lui. Malheureusement, ce dernier va déclencher le tir mortel.